



Sujet régional pour l'ensemble des centres de gestion  
des Hauts de France

**3<sup>ème</sup> CONCOURS**  
**AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES**  
**PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**  
**SESSION 2017**

EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Une série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures  
Coefficient : 1

**CORRIGE**

**A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- Afin de préserver l'anonymat des copies, vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie et vos intercalaires, ni votre nom ou nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas ramassées.

Ce sujet comprend 5 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.  
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

- **Le candidat peut traiter les questions dans l'ordre qui lui convient, en prenant soin de préciser le numéro de la question avant d'y répondre.**
- Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas...
- Seuls les documents comportant la mention :  
« DOCUMENT A COMPLETER ET A JOINDRE A VOTRE COPIE DE CONCOURS »  
seront ramassés et agrafés à votre copie de concours.  
Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif sur ce document (nom, n°, etc...)

## SUJET

Répondez aux questions suivantes à l'aide des documents du dossier joints en annexe :

- Document 1 Lois de 2007 et de 2016 - extraits
- Document 1 bis La pyramide des besoins de Maslow
- Document 2 Emploi du temps d'un enseignant
- Document 3 « Charte des ATSEM », par la Ville de Blois et l'inspection académique de Loir-et-Cher - extrait
- Document 4 Notice d'un détergent désinfectant surodorant
- Document 4.1 « Fiche de données de sécurité » du détergent - extrait

**QUESTION N° 1 : document n° 1 et n° 1 bis (5 points)**

- a) Expliquer la différence de point de vue entre la loi de 2007 et celle de 2016 (1 point)

**Une définition plus centrée sur l'enfant et moins sur la famille.**

- b) Définir les besoins fondamentaux de l'enfant en donnant un exemple pour chaque strate de la pyramide (4 points)

**Besoins physiologiques : manger – boire – dormir – respirer - être propre**

**Sécurité : se protéger des dangers - avoir une stabilité familiale**

**Appartenance et affection : accepter d'appartenir à un groupe - être reconnu**

**Estime de soi : être respecté - être valorisé**

**Réalisation de soi : s'accomplir personnellement - se rendre utile - communiquer**

**QUESTION N° 2 : document n° 2 (8 points)**

A partir de l'emploi du temps de cet enseignant, veuillez préciser, pour chaque tranche horaire de la matinée de jeudi, les différentes tâches que vous devez accomplir, dans le cadre de vos fonctions.

**8h10 à 8h20 : accueil, soins, hygiène, passage aux toilettes. Aide au déshabillage**

**8h20 à 8h30 : encadrement des ateliers de petite section**

**8h30 à 8h45 : rangement de la classe, préparation des activités**

**8h45 à 9h30 : encadrement d'un atelier de motricité**

**9h30 à 10h : aide à l'encadrement d'activités pendant l'atelier dirigé de l'enseignant**

**10h à 10h15 : rangement, entretien du matériel**

**10h15 à 10h45 : préparation de l'atelier culinaire pendant la récréation**

**10h45 à 11h30 : aide pédagogique pour l'encadrement de l'activité cuisine (rangement compris)**

**11h30 à 11h35 : aide à la sortie de classe : aide à l'habillage, prise en charge des demi-pensionnaires**

### QUESTION N° 3 : (4 points)

A partir du document 3 et de vos connaissances, répondez aux questions suivantes :

- a) Quelle est l'utilité d'une charte des ATSEM et qui sont les différents intervenants ayant écrit cette charte et pourquoi ? (2 points)

Quelle est l'utilité d'une charte des ATSEM ? (1 point)

- ✓ faciliter l'échange et la mise en œuvre cohérente des missions des ATSEM (0.25)
- ✓ faciliter les relations entre enseignants et ATSEM, au sein de la communauté éducative (0.25)
- ✓ d'établir un cadre relatif à l'organisation du travail des ATSEM dans le but de mieux préciser leur rôle et leur positionnement (0.25)
- ✓ de constituer une base de référence pour les Directeurs ou Directrices d'écoles, pour les enseignants ainsi que pour les agents et l'ensemble des personnels municipaux ayant à travailler en lien avec les ATSEM (0.25)
- ✓ de clarifier le rôle de l'ATSEM tant sur le temps scolaire que périscolaire afin d'apporter un service de qualité aux enfants fréquentant les écoles maternelles de la ville (0.25)

*Un oubli est possible.*

Qui sont les différents intervenants ayant écrit cette charte et pourquoi ? (1 point)

- ✓ des représentants de l'Education Nationale (Inspecteur adjoint de l'Inspecteur d'Académie, DSDEN, Inspecteurs de circonscription, directeurs d'écoles et enseignants) et de la Ville (Responsable des Affaires scolaires, coordinateurs scolaires et ATSEM) (0.5)
- ✓ tous les responsables (éducation nationale et mairie) ont participé à l'élaboration de cette charte, étant tous concerné par la bonne mise en œuvre du travail des ATSEM (0.5)

- b) Quel autre dispositif est prévu dans cette charte pour faciliter la mise en œuvre du travail des ATSEM ? Quelle serait son utilité selon vous ? (2 points)

- ✓ Une boîte à outils est prévue à destination des directeurs (0,5)
- ✓ Toute explication permettant de mettre en place une harmonisation du travail des ATSEM dans toutes les écoles de la commune, des outils à disposition des ATSEM...

#### QUESTION N° 4 : (3 points)

a) Le produit présenté dans le document 4 et le document 4.1 est un bactéricide. Que signifie ce terme ? Le PH de ce produit est plus ou moins égal à 7. Ce produit est-il basique, neutre ou acide ? (1 point)

- ✓ **Il tue les bactéries (0.5)**
- ✓ **Le PH est neutre (0.5)**

b) Ce détergent est accompagné d'une fiche de sécurité. Que signifie le symbole figurant sur le produit ? Par quel signe est-il représenté aujourd'hui ? (1 point)

- ✓ **C'est un IRRITANT. Il est représenté aujourd'hui par un losange rouge avec un point d'exclamation noir à l'intérieur.**

c) Citez 1 précaution à prendre lors de l'utilisation de ce produit pour vous-même, pour les enfants et pour l'environnement. (1 point)

#### MOI :

- **Porter des gants**
- **Ne pas se frotter les yeux**
- **Reproduire l'étiquette si transvasement**
- **Ne pas mélanger à d'autres produits**
- **Toujours conserver dans l'emballage d'origine**

#### ENFANTS :

- **Ne pas avaler**
- **Tenir hors de leur portée**
- **Peut déclencher une réaction allergique**

#### ENVIRONNEMENT :

- **Mettre l'emballage vide dans un collecteur ou le remettre à une entreprise agréée**
- **Ne pas jeter dans les égouts**

